

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS :

- **Règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations zones prioritaires et zones de réserves**
- **Règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de reconfigurer les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23**
- **Règlement 2021-377 amendant le règlement 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, afin de modifier les zones assujetties par le règlement ainsi que les usages y étant autorisés**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces règlements sont entrés en vigueur le 4 avril 2022 par la signature des certificats de conformité.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut communiquer avec le bureau municipal.

Donné à Saint-Dominique, ce 13 avril 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé